



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rés
a
Moni
bel



18131821

Déposé/Reçu le

20 AOUT 2018

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 410.589.122

Dénomination

(en entier) : **CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL DU SOIR ET DE
L'AGENCE ROSSEL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Organisme de financement de pensions**Siège : **100, rue Royale, 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2018

Il est fait état de la démission immédiate intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juillet 2018, de Monsieur Jacques Tintillier de sa fonction de Président du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale ainsi que de sa fonction d'administrateur de la Caisse de Retraite.

Conformément à l'article 11 des statuts, lors de sa réunion extraordinaire du 25 juillet 2018, le Conseil d'entreprise de la société anonyme affiliée Rossel & Cie a désigné Madame Béatrice Delvaux comme membre du Conseil d'administration de l'OFP représentant les membres bénéficiaires, en remplacement de Monsieur Jacques Tintillier, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Conformément à l'article 12 des statuts, le 27 juillet 2018, le Conseil d'administration de la société anonyme affiliée Rossel & Cie a ratifié sa désignation le 3 juillet 2018 de Monsieur Philippe Nothomb comme président du conseil d'administration de l'Organisme de financement de pensions, en remplacement de Monsieur Jacques Tintillier, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a nommé Madame Béatrice Delvaux comme secrétaire et Monsieur Eric Malrain comme trésorier.

L'Assemblée générale prend acte de ces désignations.

Philippe NOTHOMB
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature